



François de RUGY,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique
et solidaire

Élisabeth BORNE
ministre auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique
et solidaire, chargée des Transports

Paris, le lundi 8 octobre 2018

Communiqué de presse

Lutte pour la qualité de l'air : le Gouvernement et 15 territoires s'engagent ensemble pour le déploiement de Zones à Faibles Émissions d'ici fin 2020

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, présentent avec les élus de 15 villes et métropoles particulièrement touchées par la pollution atmosphérique, les engagements communs entre l'État et les collectivités locales pour déployer des Zones à Faibles Émissions.

Les Zones à Faibles Émissions (ZFE) sont des zones dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants, sur la base du système de vignettes Crit'air. La mise en place d'une ZFE est décidée par les collectivités locales, qui en définissent les critères de leur choix : la délimitation géographique, les catégories et classes de véhicules concernés, les modalités horaires, la progressivité des règles dans le temps et les dérogations octroyées.

Quinze villes et métropoles se sont engagées aujourd'hui à déployer ou à renforcer une Zone à Faibles Émissions sur leur territoire d'ici fin 2020. Pour garantir le succès de la démarche, l'État s'engage à apporter son soutien aux territoires dans le cadre de leurs travaux préparatoires et à mettre en place les mesures réglementaires nécessaires pour permettre un développement et un fonctionnement efficaces des zones.

Le déploiement des Zones à Faibles Émissions sera inscrit dans le projet de loi d'orientation des mobilités, qui portera ainsi l'ambition de voir ces zones se déployer dans d'autres villes françaises, notamment celles dont les seuils de concentration de polluants atmosphériques sont régulièrement dépassés. Il donnera aux collectivités les moyens de les mettre en œuvre facilement et de manière adaptée à chaque situation locale.

« Partout en France, de nombreux citoyens respirent un air de mauvaise qualité. Etat, collectivités locales, entreprises, particuliers : chacun d'entre nous a la possibilité de lutter contre ce fléau sanitaire, à condition de travailler main dans la main. C'est le sens de la démarche partenariale que nous présentons ce jour, avec le déploiement de Zones à Faibles Émissions » déclare François de Rugy.

« Aujourd'hui, avec 15 premiers territoires qui se mobilisent pour le déploiement des Zones à Faibles Émissions, nous lançons une dynamique que nous voulons irréversible tant au niveau local que national. Nous le voyons, de très nombreux territoires agissent déjà et sont prêts à aller plus loin pour lutter contre la pollution de l'air. C'est ensemble, État et collectivités, que nous pourrons relever ce défi. C'est pourquoi nous avons travaillé ensemble dans le cadre des Assises nationales de la mobilité et pour la préparation de la future loi d'orientation des mobilités » a ajouté Élisabeth Borne en conclusion de l'événement.

Depuis plusieurs années, les grandes villes et agglomérations particulièrement concernées par la pollution atmosphérique agissent pour une meilleure qualité de l'air sur leur territoire. « *France urbaine les accompagne dans cette démarche, en permettant les échanges de bonnes pratiques et en se mobilisant pour promouvoir un véritable co-pilotage entre l'Etat et les collectivités concernées pour une meilleure efficacité de cette politique publique essentielle pour nos concitoyens. C'est le sens de notre engagement responsable et volontaire dans le développement des Zones à Faibles Émissions* » a déclaré Jean-Luc Moudenc, Président de France urbaine, lors de l'événement organisé aujourd'hui au ministère.

[Retrouvez dans le dossier de presse en ligne](#)

Les objectifs et le fonctionnement des ZFE
Les engagements signés aujourd'hui par l'État et les collectivités
Les actions du Gouvernement pour la qualité de l'air
Les 15 fiches présentant la démarche des 15 territoires engagés.



Carte des 15 territoires qui s'engagent aujourd'hui à déployer ou à renforcer une première ZFE d'ici fin 2020
[Téléchargez la carte en ligne](#)

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Contact presse : 01 40 81 77 57
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)